



Jour de repos hebdomadaire tombe un férié

Par FIVE

Bonjour,

Je travaille dans la grande distribution, convention 2216.

Je peux organiser mon temps de travail comme je le veux dans la semaine. J'ai un contrat à 35 heures et 12 heures supplémentaires de payées dans le mois.

Mon jour de repos est habituellement le samedi et le mardi après midi.

Le 1er novembre étant férié et de plus un mardi, est ce que je peux prendre mon jour de repos un autre jour dans la semaine ?

Merci pour votre retour,

Par AGeorges

Bonsoir Five,

La réponse est NON, désolé.

Le code du travail dit clairement non. Quand le jour de repose tombe un jour férié, cela ne donne aucun droit supplémentaire.

J'ai fait des recherches dans votre Convention Collective.

Elle est muette sur le sujet (il y a des textes sur le dimanche, mais rien de plus).

La réponse reste donc NON.

Par FIVE

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.